

CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 6 août 2018 à 20 h 00

Date de convocation : 31 juillet 2018

Membres présents : Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, GIRAUD A, ROSTAING M, adjoints, MM. DUMOULIN P, JARRIN MP, VEYRE JC, BERTHOUD A, CETTIER N, CETTIER R.

Pouvoirs : Mme MILAN Hélène à M. ORLOWSKI François
M. AGERON Jérémy à Mme GENTHON Agnès

Excusée: Mme S. GIRAUD

Secrétaire de séance : M. ROSTAING Marc



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

-la parcelle bâtie cadastrée AB 497 9, rue de la Dîme

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Remise en ordre de la voirie communale

Vu le rapport favorable d'enquête publique établi par le Commissaire-enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'enquête publique et la nouvelle carte qui entérinent la réorganisation de la voirie communale et autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la domanialité de chacune des voies (documents d'arpentage et actes notariés ou administratifs).

Achat résidence Thiollier

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acquérir l'immeuble bâti de la résidence Thiollier ainsi que les terrains non bâtis attenants, appartenant à EOVI SERVICE ET SOINS, pour un montant de 82 000 €, frais d'acte en sus, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Convention avec le refuge des Bérauds

Le conseil municipal, avec 9 voix pour et 3 abstentions, approuve la convention avec le refuge des Bérauds à Romans-sur-Isère (Drôme) pour la prise en charge des chats et chiens errants sur la commune moyennant un coût annuel au 1^{er} janvier 2019 de 1.13 € par habitant soit 1 073.50 €, avec une revalorisation de 2% par an. La convention est conclue pour 3 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Maison des Associations : approbation avenants travaux

En raison de travaux supplémentaires imprévus concernant la réfection de la maison des Associations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les avenants suivants :

-Lot 3 Gros œuvre-maçonnerie, d'un montant de 2 850.40 € HT soit 3 420.48 € TTC portant le marché à 44 705.40 € HT soit 53 646.48 € TTC

-Lot 4 Charpente-couverture-zinguerie, d'un montant de 1 503.25 € HT soit 1 803.90 € TTC portant le marché à 10 837.40 € HT soit 13 004.88 € TTC

-Lot 5 Façade, d'un montant de 1 880.00 € HT soit 2 256.00 € portant le marché à 18 897.90 € HT soit 22 677.48 € TTC

et autorise Madame le Maire à les signer.

Le Maire,
Agnès GENTHON

La séance est levée à 21 h 15

2

A le Grand-Serre, le 9 août 2018